Service abonnement
contrôle fiscal et social

Madame, Monsieur, Cher Cliente, Cher Client

Nous constatons une accélération des contrôles fiscaux et sociaux, depuis que l'administration peut réaliser des contrôles à distance et partiels. La période de crise sanitaire sera également potentiellement l'occasion pour l'administration de réaliser des contrôles sur les aides mises en place et leur bien fondé. Nous confirmons que **notre prestation d'abonnement inclut les contrôles réalisés par la Direccte sur l'activité partielle.**

Notre prestation d'abonnement contrôle fiscal et social permet de nous solliciter pour vous aider à répondre aux questions de l'administration et des organismes sociaux en toute sérénité par un abonnement mensuel **à partir 19€ ht par mois pour un BNC.**

L'abonnement vous permet **dès le début d'un contrôle** (cf *1. Votre abonnement*) une prise en charge de nos prestations (cf 2. *Notre accompagnement* ci-après), et **sans surcoût lors de notre intervention** (cf 3. *Plafond de prise en charge* ci-après), pour l'assistance par le groupe AFIGEC. Cet abonnement exclut toutefois les honoraires engendrés par une procédure contentieuse, une remise en ordre de la comptabilité pour les exercices non arrêtés par le groupe AFIGEC ainsi que les éventuels redressements en principal, intérêts et majorations (cf 3. *Plafond de prise en charge* ci-après).

Pour plus d'information, merci de nous contacter à l'adresse suivante : sabrina@afigec.com.

1. Votre abonnement

① **Prise d'effet :** Vous êtes donc couvert par notre prestation à compter du 1er jour du mois au cours duquel l'abonnement est facturé et réglé. Par exemple, pour une facture émise le 20 mai 2020, la couverture est active au 1er juin 2020, si le règlement intervient au plus tard le 31 mai 2020.

② **Cette assistance est effective pour l'année en cours** (12 mois de l'exercice social de l'entreprise) et se renouvelle automatiquement au terme de l'exercice social de votre entreprise. Notre prestation s'arrête le dernier jour du mois facturé et réglé.

③ **L'abonnement est annuel.** Lorsque, le client quitte le groupe AFIGEC ou ne paie pas sa facture, l'abonnement prend automatiquement fin.

Service abonnement
contrôle fiscal et social

2. Notre accompagnement

Dès réception de l'avis de contrôle, informez votre interlocuteur du groupe AFIGEC.

Il sera à votre disposition pour :

① **Vous assister lors de la 1ère visite du contrôleur**

② **Préparer votre dossier et revoir avec vous les éléments que vous avez pu colleter**

③ **Répondre aux questions de l'administration**

④ **Vous assister dans les relations avec le contrôleur**

⑤ **Répondre aux propositions de rectification.**

3. Plafond de prise en charge

Les honoraires des collaborateurs et experts du groupe AFIGEC au tarif en vigueur sont pris en charge dans la limite annuelle (12 mois d'exercice de l'entreprise) de :

Contrôle fiscal	10 000 € HT
Contrôle URSSAF et Direccte	3 000 € HT

Et hors une remise en ordre de la comptabilité pour les exercices non arrêtés par le groupe AFIGEC, redressement, intérêts, pénalité et procédure contentieuse via un avocat.